



400B rue Principale
Saint-Zotique, QC, J0P 1Z0
<https://rhwspport.ca/>
ylemieux@bloomcomptabilite.com
579-961-6997

OFFRE DE SERVICES

Madame, Monsieur

Vous trouverez ci-joint notre offre de service en réponse à votre demande pour **Marianne Pertuiset-Ferland** à Saint-Zotique.

La tenue de livres est au cœur de notre mission. Notre équipe d'experts s'engage à offrir des services rapides et précis pour garantir votre tranquillité d'esprit. Quels que soient vos besoins en comptabilité, nous sommes là pour vous guider à travers les complexités financières, vous permettant de vous concentrer sur l'essentiel : le succès de votre entreprise.

Ayant une équipe solide de spécialistes chevronnés, nous offrons un service clé en main à nos clients en prenant soin de leur besoin en personnalisant notre approche.

Espérant que l'offre des Services correspondra à vos attentes, je vous prie d'agréer nos salutations distinguées.

Équipe Bloom comptabilité

PROPOSITION DE SERVICES – COMPTABILITÉ

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

Le présent document contient des informations privées et confidentielles. Toutes les données soumises à Bloom comptabilité sont fournies sur la base du consentement de **L'Afeas (représenté par Marianne Pertuiset-Ferland)** à ne pas utiliser ni divulguer aucune information contenue dans le présent document sauf dans le cadre de ses relations d'affaires. Le destinataire du présent document s'engage à informer tous les employés actuels et futurs de **L'Afeas (représenté par Marianne Pertuiset-Ferland)** qui verront ou accéderont à son contenu de sa nature confidentielle.

Bloom Comptabilité se réserve tous les droits de titre, de propriété et de propriété intellectuelle sur les matériels et marques contenus dans le présent document, dont toute documentation, tous fichiers, textes marketing et éléments multimédias.

En acceptant le présent document, la partie destinataire s'engage à respecter la déclaration ci-dessus.

Bloom Comptabilité en tant que cabinet de techniciens comptables s'engage à respecter les informations privées et confidentielles de **L'Afeas (représenté par Marianne Pertuiset-Ferland)**.

RÉSUMÉ DE L'OFFRE

Bloom comptabilité a le plaisir de présenter à **L'Afeas (représenté par Marianne Pertuiset-Ferland)** la présente proposition de services relative à la comptabilité.

Bloom comptabilité est convaincu que les services que nous vous proposons répondront efficacement à vos besoins. Notre objectif est d'aider votre entreprise à vous simplifier la vie pour différents services de comptabilité.

Grâce à nos services, BLOOM COMPTABILITÉ réussira à :

- ✓ Effectuer la tenue de livres de votre entreprise;
- ✓ S'occuper du service de paie;
- ✓ Vous offrir un service personnalisé, clé en main;
- ✓ Effectuer des suivis réguliers;
- ✓ Offrir une expérience client exemplaire.

Nos capacités à effectuer un travail rapide et efficace font notre force. En espérant établir avec **L'Afeas (représenté par Marianne Pertuiset-Ferland)** une relation mutuellement profitable.

IDENTIFICATION DES BESOINS

BESOINS GÉNÉRAUX

- ✓ Services de comptabilité personnalisés pour L'Afeas (représenté par Marianne Pertuiset-Ferland)

BESOINS EN TEMPS

Soumission de la proposition	Démarrage du projet	Fin du projet
20 novembre 2023	7 décembre 2023	À déterminer

OPTIONS DE FACTURATION

Voici les différentes options de facturation résumées dans les tableaux ci-dessous.

Option 1	Coût total	Type de paiement
114\$/heure + taxes applicables	*Selon le nombre d'heures travaillées du lundi au vendredi	*Heures facturées à chaque semaine *Paiement prélevé automatiquement par carte de crédit suite à la facturation

Option 2	Coût total	Type de paiement
Banque d'heures de 5 heures + 10% de rabais	513 \$ + taxes applicables Économies de 57\$	*Facture envoyée suite à la signature de l'offre de service * La prestation des services débute à la réception du paiement convenu
Banque d'heures de 10 heures + 15% de rabais	969 \$ + taxes applicables Économies de 171\$	*Facture envoyée suite à la signature de l'offre de service * La prestation des services débute à la réception du paiement convenu
Banque d'heures de 20 heures + 20% de rabais	1 824\$ + taxes applicables Économies de 456\$	*Facture envoyée suite à la signature de l'offre de service * La prestation des services débute à la réception du paiement convenu

DocuSigned by:

Marianne Pertuiset-
Initials :  D034C77TD2D9485...

MÉTHODES DE SUIVI

Dans le but de nous assurer que l'avancement du projet est aligné avec vos besoins, nous mettrons en place des méthodes de suivis. Ces méthodes sont expliquées dans les sous-sections suivantes.

SUIVI HEBDOMADAIRE

Chaque semaine, vous recevrez un suivi par courriel vous permettant de constater l'avancement du projet. Vous serez invité à faire part de vos rétroactions par retour de courriel. Nous pourrons ainsi nous ajuster au besoin.

SONDAGE DE SATISFACTION

Un sondage de satisfaction vous sera envoyé la **deuxième semaine** suivant le début du mandat. Vous aurez alors l'occasion de vous exprimer sur nos services.

MODIFICATIONS DE L'OFFRE DE SERVICE

Toute modification de l'offre de service sera écrite et signée par les parties.

RESPECT DES DÉLAIS

Le temps est une condition essentielle de l'offre de service. Les délais proposés peuvent être modifiés selon les besoins du projet. Un avis écrit sera envoyé au client afin de valider les changements.

AFFECTATION

Le prestataire n'attribuera ni ne transférera ses obligations sans avoir obtenu au préalable le consentement par écrit du client.

CONFIRMATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Nom du client : L'AFEAS

Notre société : Bloom comptabilité

Nom du signataire : Marianne Pertuiset-Ferland

Nom du signataire : Yanie Lemieux

Titre du signataire : Directrice Générale

Titre du signataire : Directrice des partenariats et excellence client

Date de la signature : 20 novembre 2023

Date de la signature : 20 novembre 2023

Signature



Signature



DocuSigned by:
Marianne Pertuiset-Ferland
D034C771D2D94B5...

Contrat de service, le cas échéant, dans les pages suivantes.

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

- ENTRE -

L'AFEAS (représenté par Marianne Pertuiset-Ferland) situé au 5999 de Marseille, Montréal (QC)
H1N 1K6 (Ci-après « le Client »)

- ET -

Bloom Comptabilité situé au 400B Rue Principale, Saint-Zotique, QC J0P 1Z0 (ci-après « le
Prestataire »)

Objet du contrat

1. Le Client estime que le Prestataire possède la compétence et l'expérience nécessaires pour la prestation des services (« le Service ») au Client.
2. Le Prestataire s'engage à fournir le Service au Client selon les conditions énoncées dans le présent contrat (le « Contrat »).
3. Compte tenu des faits décrits ci-dessus et des avantages et obligations réciproques énoncés dans le Contrat, dont la réception et la validité sont par la présente reconnues, le Client et le Prestataire (individuellement la « Partie » et collectivement les « Parties ») conviennent de ce qui suit.

Services fournis

4. Le Client accepte d'engager le Prestataire à lui fournir le Service, dont le(s) suivant(s) :

- Services de comptabilité personnalisés

5. Le Prestataire accepte de fournir le Service au Client.

Durée du Contrat

6. La validité du Contrat dure de la date de signature du Contrat jusqu'à résiliation par les Parties.

DocuSigned by:

Initiales :  **Marianne Pertuiset-F.**
D034C771D2D94B5...

7. Une Partie peut résilier le Contrat avant l'achèvement du Service, en donnant à l'autre Partie un préavis d'au moins 7 jours.
8. Sauf dispositions contraires dans le Contrat, les obligations du Prestataire ne seront terminées qu'à la résiliation du Contrat.

Confidentialité

14. Les informations confidentielles désignent toutes les données et informations relatives aux affaires du Client dont le Client pourrait raisonnablement être considéré comme le propriétaire, ce qui inclut, sans toutefois s'y limiter, les registres comptables, les processus opérationnels et les registres de clients ainsi que toute information qui n'est pas généralement connue dans le secteur du Client et dans le cas où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que personne ne la divulgue.
15. Le Prestataire s'engage à ne pas révéler, divulguer, rapporter ou se servir d'aucune Information confidentielle sans autorisation du Client. Cette obligation continue après la résiliation du Contrat et prendra fin à une date indéterminée.
16. Toutes les informations écrites et orales et tous les matériels divulgués ou fournis par le Client au Prestataire dans le cadre du Contrat sont des Informations confidentielles, nonobstant le moment ou la manière dont ils sont fournis au Prestataire.

Non-concurrence

17. Sauf avec l'autorisation écrite expresse du Client, laquelle ne doit pas être refusée sans motif raisonnable, le Prestataire ne détournera ni ne tentera de détourner du Client tout marché dont le Client a joui ou que le Client a sollicité ou tenté de solliciter auprès d'autres particuliers ou entreprises avant l'expiration ou la résiliation du Contrat. Cette obligation prendra fin à l'expiration ou à la résiliation du Contrat.

Propriété des matériels et propriété intellectuelle

18. Toute propriété intellectuelle et tous les matériels connexes, dont tout travail ou produit connexe en cours de développement dans le cadre du Contrat, seront la propriété exclusive du Client. L'utilisation de la Propriété intellectuelle par le Client ne fera l'objet d'aucune restriction.

DocuSigned by:

Initiales :  Marianne Pertuiset-
D034C771D2D94B5...

19. Le Prestataire n'est autorisé à utiliser la Propriété intellectuelle qu'aux fins prévues dans le Contrat, sauf avec le consentement écrit du Client. Le Prestataire sera tenu responsable de tout dommage à la suite de l'utilisation non autorisée de la Propriété intellectuelle.

Restitution de biens

20. À l'expiration ou à la résiliation du Contrat, le Prestataire retournera au Client tous les biens, les documents, les dossiers, les Informations confidentielles, ou la Propriété intellectuelle appartenant au Client.

Travailleur indépendant

21. Lors de la prestation du Service dans le cadre du Contrat, il est expressément convenu que le Prestataire agit en tant que travailleur indépendant et non pas en tant qu'employé du Client. Le Prestataire et le Client reconnaissent que le Contrat ne crée pas de partenariat ou d'entreprise commune entre eux, et ne constitue qu'un contrat de prestation de service.

Avis

22. Tout avis, demande ou autre notification exigé ou permis par les dispositions du Contrat sera adressé par écrit et livré aux Parties aux adresses indiquées ci-dessous ou à toute autre adresse qu'une Partie pourra signaler à l'autre, le cas échéant.

Limitation de responsabilité

23. Sauf dans la mesure de versements à titre de règlement de contrats d'assurance et dans la mesure permise par la loi en vigueur, chaque Partie accepte de tenir indemnes et à couvert l'autre Partie, ses directeurs, ses actionnaires, ses agents, ses employés, ses successeurs et ses ayants droit autorisés de tous types de réclamations, demandes, pertes, dégâts, responsabilités, sanctions, dommages-intérêts punitifs, dépenses, honoraires juridiques raisonnables et de coûts de toute sorte et de tout montant qui résultent ou découlent d'un acte ou d'une omission dans le cadre du Contrat, commis par la partie responsable de l'application de cette clause, ses directeurs, ses actionnaires, ses agents, ses employés, ses successeurs et ses ayants droit autorisés. Cette limitation de responsabilité survivra à la résiliation du Contrat.

Modifications du Contrat

25. Toute modification du Contrat sera écrite et signée par chaque Partie ou leurs représentants autorisés.

Respect des délais

26. Le temps est une condition essentielle du Contrat. Aucune extension ou variation du Contrat ne constituera de renonciation à cette disposition.

Affectation

27. Le Prestataire n'attribuera ni ne transférera ses obligations dans le cadre du Contrat, sans avoir obtenu au préalable le consentement par écrit du Client.

Accord intégral

28. Ce Contrat contient l'ensemble de l'accord stipulé entre les Parties.

Loi applicable

29. Ce Contrat sera interprété et régi conformément aux lois de la province du Québec.

Divisibilité

30. Dans l'éventualité où un tribunal compétent déclare l'une des dispositions invalide ou inexécutable, ladite disposition sera modifiée par le tribunal seulement dans la mesure nécessaire à la rendre raisonnable et applicable et toutes les autres dispositions restent valides et applicables.

Renonciation

31. La renonciation d'une Partie à invoquer de recours d'une violation, un manquement, un retard ou une omission quant à l'une des dispositions du Contrat par l'autre Partie ne sera pas interprétée comme une renonciation à invoquer de recours d'autres violations, manquements, retards ou omissions.

Signé à _____ orford _____ le _____ 20/11/2023 _____.

DocuSigned by:

Marianne Pertuiset-Ferland

D034C771D2D94B5...

Marianne Pertuiset-Ferland, Directrice générale de l'Afeas

(Le Client)


Yanis Lemieux
Yanis Lemieux, représentante autorisée chez Bloom Comptabilité

(Prestataire)

DocuSigned by:

Marianne Pertuiset-Ferland

Initiales :

D034C771D2D94B5...